

## **DÉCISION ADMINISTRATIVE**

N° 110/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Objet:

Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'Autorité départementale de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et avec l'Association Sauveteurs Secouristes Pontois, représentée par son président Monsieur BESANCON Rémi – sise 21 Avenue du Maquis de l'Oisans – 38800 – Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le samedi 14 septembre 2024 de 9h à 13h lors de la manifestation sportive et culturelle «Fête du sport», pour un montant total TTC de 280 € (deux cent quatre vingt euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication. Fait à VIF, le 27 juin 2024

Par délégation du conseil municipal, Le Maire

5 place de la Libération – 38450 Vif **T\_04 76 73 50 50** – F\_04 76 73 50 60

accueil.mairie@ville-vif.fr - ville-vif.fr